



## sans abonnement

→ \* Le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit.

		☀ 6H00–20H00	🌙 20H00–6H00
<b>P</b> Hypercentre		2.- /h, max. 1h	0.20/h
<b>P</b> Centre-ville		30 min gratuit puis 1h > 1.50 / 2h > 3.50 / 3h > 6.- / 4h > 9.-...*	gratuit
		☀ 6H00–18H30	🌙 18H30–6H00
<b>P</b> Zone commerces et services de proximité		gratuit max. 30 min	rue fermée à la circulation

		☀ 7H00–19H00	🌙 19H00–7H00
<b>P</b> Parking souterrain		60 min gratuit puis 1.80/h	0.20/h
<b>P</b> Périphérie proche		60 min gratuit puis 0.50/h*	gratuit
<b>P</b> Gare routière		10.-/24h, minimum 10.-*	10.-/24h, minimum 10.-*
<b>P</b> Longue durée (max. 7 jours)		5.-/24h*	5.-/24h*

		☀ 7H00–19H00	🌙 19H00–7H00
<b>P</b> Quartier d'habitation	disque	gratuit max. 2h	gratuit
<b>P</b> Zones loisirs et industrielles	disque	gratuit max. 5h	gratuit
<b>P</b> Parking 24h	disque	gratuit max. 24h	gratuit



## avec abonnement

→

### ABONNEMENT HABITANT



<b>P</b>	70.-/MOIS	770.-/AN	35.-/MOIS	385.-/AN
2	Semblanet		<b>P</b> Bourg	<b>P</b> Midi
4	Manoir		<b>P</b> Fusion/Epiney	<b>P</b> Place de Rome
5	Morasses		<b>P</b> Gd-St-Bernard Morasses	<b>P</b> Moya-Aoste

<b>P</b> Finettes	<b>P</b> Milieu/Courvieux Bonnes-Luites
<b>P</b> Le Guercet	<b>P</b> Charrat

### ABONNEMENT TRAVAILLEUR



<b>P</b>	100.-/MOIS	1'100.-/AN	<b>P</b>	60.-/MOIS	660.-/AN	
2	Semblanet		4	Manoir		
8	Gare		1	Funérarium	7	Pont
			3	Rossetan	9	Avouillons
			6	CERM Neuvelles	10	Ancienne-Pointe Bévignoux
					11	Etangs Ecole
					12	Charrat Ecole

## stationnement en ville de martigny

**Hypercentre**  
payant, limité à 1h

**Centre-ville et périphérie proche**  
Payant et sans limite de temps avec la gratuité pour les 30 ou 60 premières minutes

**Quartiers d'habitation**  
gratuit  
limité à 2 h (disque)

**Zones loisirs et industrielles**  
gratuit  
limité à 5 h (disque)

**Parkings 24H**  
gratuit  
limité à 24 h

**Parking longue durée**  
payant  
limité à 7 jours

Le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit excepté, dans les parkings souterrains et la zone hypercentre.

DES  
ABONNEMENTS  
SUR MESURE  
EN FONCTION  
DE L'UTILISATION



## abonnements

### Tarifs

Tarifs mensuels ou annuels adaptés aux différentes zones et types d'utilisateurs.

### Acquisition d'un abonnement mensuel ou annuel

Pour acquérir un abonnement habitant ou travailleur, télécharger l'application Parkingpay ou rendez-vous sur le site [www.parkingpay.ch](http://www.parkingpay.ch).

Après avoir effectué une demande d'abonnement celle-ci est traitée par la Police municipale, puis réglée en ligne.

Pour les habitants, un courrier du propriétaire prouvant que le requérant ne dispose pas d'une place de parc dans le bâti est requis.

L'octroi d'un abonnement travailleur est délivré en fonction de la distance domicile – travail. Pour pouvoir y prétendre, la distance doit être supérieure à 750 m (à vol d'oiseau).

### Accès aux parkings souterrains

Lors de l'acquisition d'un abonnement ([www.parkingpay.ch](http://www.parkingpay.ch)), il est indispensable, pour accéder à ce type de parking, de commander un badge sous la rubrique «véhicule». Celui-ci est gratuit.



photo: olivier lovey



### Informations générales

Les véhicules doivent uniquement stationner dans les cases marquées.

En soirée, la nuit, le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit, excepté dans les parkings souterrains et en zone hypercentre.

Lorsque le disque est nécessaire – 2h maximum dans les quartiers d'habitation et 5h maximum dans les zones loisirs et industrielles – la flèche doit être placée sur le trait qui suit celui de l'heure d'arrivée effective (entre 7h et 19h).

Le parking de l'Ancienne Pointe autorise le stationnement gratuit durant 24h.

Le parking des Avouillons autorise le stationnement au-delà de 24h mais est limité à maximum 7 jours (5.-/24h).

L'application Parkingpay offre la possibilité de prolonger ou de stopper le stationnement. La recharge de l'horodateur est interdite.

### Stationnement pour personne à mobilité réduite

Les détenteurs-trices d'une carte de stationnement pour personnes handicapées peuvent se garer au-delà des limitations de temps sur tous les parkings sans barrières. Dans les parkings avec accès contrôlé, les tarifs en vigueur s'appliquent pour tous.

### Stationnement sur places équipées d'une borne de recharge électrique

Seuls les véhicules en cours de chargement peuvent stationner sur ces places. Le paiement de la recharge ainsi que du parking public sont requis.

### Location places privatives

La Ville de Martigny possède quelques places privatives dans d'autres parkings souterrains à proximité de la Poste et de la salle de gymnastique du Midi. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du guichet de la Police Municipale.

### Renseignements

Police municipale  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
1920 Martigny  
+41 27 721 27 01  
[police@villemartigny.ch](mailto:police@villemartigny.ch)



Scannez et retrouvez la carte interactive des parkings sur le site de la Ville.

valable dès avril 2026 - version 16.04

## Bien-vivre à Martigny!

Pour un centre-ville animé, destiné en priorité aux piétons, la Ville de Martigny propose :

1

Grâce aux parkings souterrains, de nouvelles zones vertes et de plaisance en surface.

2

Plus de 4000 places publiques pour garantir l'attractivité de la ville.

3

Des places équipées de bornes «arrêt-minutes» actives 24h/24 et 7j/7 destinées aux clients et visiteurs du centre-ville.

4

Des zones et des abonnements pensés en fonction de leur utilisation (habitants ou travailleurs) qui permettent une meilleure dynamique de stationnement.



photo: game

© 2024